



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attitude de la France face à la crise au Soudan du Sud

Question écrite n° 408

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'attitude de la France face à la crise humanitaire et politique qui se déroule au Soudan du Sud. Depuis qu'il a acquis son indépendance en 2011, ce pays fait face à une guerre civile incessante, à des conflits ethniques brutaux, à la pauvreté, à la maladie et à la famine. La guerre a fait plusieurs milliers de morts et des millions de déplacés. La malnutrition touche près de 40 % de la population, et près de deux millions de Soudanais du Sud sont en situation d'urgence alimentaire aujourd'hui. Face à cette crise de grande ampleur elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin de pourvoir à l'aide humanitaire d'urgence, mais également sur les initiatives nouvelles qu'il entend prendre pour favoriser une solution durable de nature à aider le Soudan du Sud à recouvrer la paix et les conditions de son développement.

Texte de la réponse

Après trois ans de conflit, la situation au Soudan du Sud reste en effet extrêmement préoccupante, marquée par les violences à l'encontre des populations civiles, la poursuite des combats, comme actuellement autour de Pagak, qui contribuent à l'augmentation des flux de déplacés et de réfugiés, et à la famine, devenue le corollaire du conflit. La France reste largement mobilisée, au niveau bilatéral, européen et dans les instances multilatérales, pour répondre à l'urgence humanitaire qui prévaut dans le pays et contribuer à apaiser les tensions par son soutien aux démarches destinées à avancer vers la résolution du conflit. La situation humanitaire exige que tous les efforts restent tendus vers l'arrêt des hostilités par toutes les parties, préalable à l'acheminement effectif de l'aide aux populations les plus fragiles. Sur ce sujet en particulier, la France avec l'ensemble de ses partenaires, notamment européens, saisit toutes les occasions pour rappeler au Président Kiir son engagement solennel, suite à la déclaration de famine, de garantir l'accès de toutes les ONG à l'ensemble du territoire sud-soudanais, afin de faciliter leurs interventions auprès des populations en détresse. A cette fin, et en complément de ses contributions au titre des instruments d'action humanitaire européens et onusiens, la France a mobilisé plus de 3 M€ pour soutenir l'action, sur le terrain, de plusieurs ONG (Alima, Solidarités internationales, Acted...). Au plan politique, la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Paix de 2015 demeure, pour la France, incontournable. Il constitue l'unique solution de long terme pour rendre la sécurité et la stabilité au pays. La France soutient l'engagement de l'opération de maintien de la paix des Nations unies au Soudan du Sud (Minuss) et sa posture robuste pour remplir son mandat de protection des civils. Elle soutient également l'engagement de l'Union africaine et de son médiateur, le Président Konaré, ainsi que la mobilisation de la région à travers l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sous la présidence de l'Éthiopie, dont elle salue l'initiative d'un forum pour la revitalisation de l'accord de paix, dont le calendrier de mise en œuvre, fixé le 2 juillet dernier, est un développement positif. Les initiatives de l'Ouganda et du Kenya doivent également permettre de faire avancer la paix. La France soutient l'action de tous ces acteurs, dont la bonne coordination est une condition centrale pour assurer leur efficacité. La France soutient également les efforts engagés pour la mise en place de la Cour hybride, nécessaire pour mettre fin au cycle de la violence au Soudan du Sud et pour ne pas perdre de vue l'impératif de lutte contre l'impunité pour ceux qui ont commis des violations des droits de

l'Homme. La baisse du niveau des violences dans le pays est une impérieuse nécessité. Pour cette raison, la France considère depuis longtemps qu'un embargo sur les armes y contribuerait. Elle plaide en ce sens dans toutes les enceintes concernées, en premier lieu aux Nations unies, et continuera de le faire avec toute la conviction nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 408

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2017](#), page 3987

Réponse publiée au JO le : [12 septembre 2017](#), page 4369